



Des réalisations importantes pendant la pandémie, mais de grands défis à venir

L'ESGAB publie 18 recommandations à l'intention d'Eurostat

Aujourd'hui, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) a publié les résultats de son examen par les pairs d'Eurostat, qui comprend 18 recommandations concrètes. Il exhorte également les décideurs politiques de l'UE à veiller à ce que l'indépendance et l'impartialité des statistiques européennes ne soient pas compromises par les menaces qui pèsent actuellement sur l'État de droit dans certains États membres.

En plus d'évaluer le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, le présent examen par les pairs d'Eurostat (qui est le troisième de ce type) met en lumière la nécessité d'exploiter les nouvelles possibilités et de relever les nouveaux défis, en mettant clairement l'accent sur l'adaptation à l'avenir.

«Eurostat a nettement progressé sur plusieurs critères pertinents pour la production de statistiques européennes de qualité, notamment sur le plan de la capacité à maintenir une production statistique régulière et à produire davantage de statistiques expérimentales pendant la pandémie. Cela témoigne de la souplesse remarquable d'Eurostat et du système statistique européen tout entier», a résumé le président de l'ESGAB, Aurel Schubert.

L'examen a donc surtout porté sur la meilleure manière de s'adapter au contexte de données nouveau et émergent. Eurostat a fait beaucoup de chemin dans ce sens, mais certaines initiatives supplémentaires seraient nécessaires.

L'ESGAB estime qu'Eurostat devrait être un modèle au sein du SSE, élargir sa coopération avec les utilisateurs et les partenaires, repousser les limites de ses possibilités en matière de production et se montrer souple et proactif. Dans son rapport, l'ESGAB présente 18 recommandations concrètes permettant d'atteindre ces objectifs.

La gouvernance est une question cruciale pour le SSE, et l'ESGAB estime que, dans ce domaine, Eurostat doit donner l'exemple au système. Pour ce faire, il devrait satisfaire pleinement aux exigences actuelles du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, et même viser encore plus haut, en particulier dans les domaines de l'indépendance et de l'impartialité. *«C'est particulièrement important dans le climat actuel, où l'état de droit et les valeurs de l'Union européenne sont de plus en plus menacées dans certains pays, pour éviter que ces tendances ne se répercutent sur les statistiques»,* a souligné Aurel Schubert.

Pour élargir et moderniser la gamme de produits et services destinés aux utilisateurs des statistiques, il est indispensable de commencer par obtenir l'accès, à des fins statistiques, à de nouvelles sources de («méga»)données qui sont majoritairement détenues par le secteur privé. L'ESGAB souligne avec force l'intérêt public d'un tel accès. Il est donc important que la future loi sur les données de l'UE accorde cet accès à tous les producteurs de statistiques européennes.

La plupart des efforts à fournir pour relever les défis du nouveau monde des données exigeront des ressources supplémentaires, à la fois financières et humaines. L'ESGAB invite les décideurs politiques de l'UE des différents niveaux à combler ces besoins de manière à



renforcer les statistiques officielles pour en faire un rempart contre la désinformation, réduire la charge que représente pour les entreprises la collecte traditionnelle de données, rendre les statistiques disponibles plus vite et faire en sorte qu'elles couvrent de nouveaux pans de la société.

«Somme toute, le système doit s'appuyer sur les bons résultats qu'il a obtenus pendant le récent épisode épidémique. Il importe désormais de tirer les enseignements de ce qui a bien fonctionné et de ce qui a moins bien fonctionné pendant la crise, afin d'être encore plus à même de réagir si des circonstances extraordinaires se présentent dans l'avenir», a conclu Aurel Schubert.

Pour en savoir plus

Le rapport 2021 est disponible sur la [page d'accueil de l'ESGAB](#).

À propos de l'ESGAB

L'ESGAB¹ réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille, en outre, la Commission (Eurostat) sur les mesures appropriées à prendre pour faciliter la mise en œuvre du code.

Le **système statistique européen**² (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Le **code de bonnes pratiques de la statistique européenne**³ définit les normes de développement, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisée dans le système statistique européen. Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce seize principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de ces seize principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite la mise en œuvre du code.

¹ [Introduction - ESGAB - Eurostat \(europa.eu\)](#)

² [Système statistique européen \(SSE\) - Système statistique européen \(SSE\) - Eurostat \(europa.eu\)](#)

³ [Code de bonnes pratiques de la statistique européenne - Qualité - Eurostat \(europa.eu\)](#)



Examens par les pairs

Les examens par les pairs⁴ font partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examens par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008 et le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par l'ESGAB, qui a utilisé la méthodologie mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adaptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat.

⁴ [Examens par les pairs - Qualité - Eurostat \(europa.eu\)](http://europa.eu)